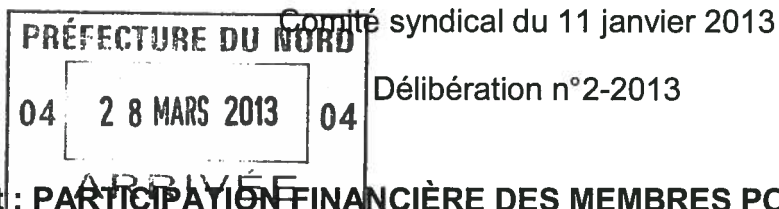


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Hôtel de Lille Métropole  
Communauté urbaine  
1 rue du Ballon  
59034 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole



**Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2013**

Le vendredi onze janvier deux mille treize à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

### **Titulaires présents :**

Messieurs BAERT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, COISNE, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, ELEGEEST, FOUCART, GAUTHIER, JANSSENS, LEFÈVRE, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER, DEHAIS, DESMAZIÈRES, PROCUREUR, FOUTRY et DUMORTIER

### **Suppléants votants :**

Madame SARTIAUX, Messieurs GABRELLE, DUBUISSON, JEGOU, GRIMONPREZ, CAUCHE, PACAUX et VERDONCK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benjamin DUMORTIER

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage :** 4 janvier 2013

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 18 janvier 2013

# **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

## **Rapport de Madame la Présidente**

À l'occasion du Débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du 12 novembre 2012, il a été indiqué que 2013 serait une nouvelle année d'activité intense pour notre Syndicat mixte avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du Schéma directeur actuel, et surtout, avec l'élaboration du SCOT (Document d'orientation et d'objectifs (DOO), poursuite de la concertation,...).

## **Le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur**

Il se traduira en particulier par :

- l'avis du Syndicat mixte sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins ;
- le suivi du Schéma régional d'aménagement et développement durables du territoire (SRADT) et des travaux initiés par le Conseil régional sur les directives régionales d'aménagement ;
- la mise en œuvre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place.

Le Syndicat mixte, en s'appuyant sur l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, poursuivra le travail d'observation et de suivi des consommations foncières.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et de l'Eurométropole et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains ;
- la mise en œuvre des Schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois) ;
- la démarche lancée par l'État en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

## **L'élaboration du SCOT**

La finalisation du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) constituera une étape importante en 2013 permettant de préparer l'arrêt du projet du SCOT de Lille Métropole en concertation avec ses membres et les Personnes publiques associées (État, Conseil régional, Conseil général et chambres consulaires). Le projet de SCOT arrêté sera adressé pour avis aux personnes publiques concernées et sera ensuite soumis à enquête publique.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Les éléments du diagnostic, du PADD et du DOO feront l'objet d'une exposition publique et de réunions publiques lors du premier semestre 2013, conformément à la délibération n°15-2008 du Syndicat mixte du 27 novembre 2008 fixant les modalités de concertation préalable du SCOT.

Afin de permettre l'association des habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'exposition sera accompagnée d'un registre permettant aux habitants de s'exprimer s'ils le souhaitent.

En 2013, le Syndicat mixte poursuivra également l'association des Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois aux travaux du SCOT.

En outre, la volonté de concertation sur le futur SCOT se traduira par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT ;
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions ;
- la poursuite de la publication de « MétroSCOT ».

Comme chaque année, les recettes de l'année 2013 correspondront aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2011, les participations des membres de Syndicat mixte avaient été portées à 1,30 € par habitant.

En 2012, il a été proposé de ramener ces participations à 0,75 € par habitant, soit leur niveau de 2010.

En 2013, il est proposé de les maintenir à 0,75 € par habitant.

Les participations ont été évaluées sur cette base à 905.811,75 €.

Si ce principe est adopté par le Comité syndical, les participations des membres du Syndicat seront les suivantes (sur la base des dernières données de population disponibles, celles de 2010) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population 2010	Participation en 2013 0,75 € par habitant	Évolution 2012-2013
Lille Métropole Communauté urbaine	1.112.470	834.352,50 €	2.609,25 €
CC du Pays de Pévèle	39.883	29.912,25 €	400,50 €
CC de la Haute-Deûle	23.383	17.537,25 €	- 66,75 €
CC du Carembault	11.788	8.841,00 €	- 48,00 €
CC du Sud Pévélois	11.729	8.796,75 €	32,25 €
CC de Weppes	5.862	4.396,50 €	75,75 €
Pont-à-Marcq	2.634	1.975,50 €	59,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.207.749</b>	<b>905.811,75 €</b>	<b>3.062,25 €</b>

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ

Il est demandé au Comité syndical de fixer la participation 2013 à 0,75 € par habitant.

Le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, la participation des membres du Syndicat ainsi calculée, sur la base de 0,75 € par habitant.

Pour la Présidente et par délégation,  
le Vice-président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole,



René VANDIERENDONCK.